

COUR D'APPEL

D'[Localité 3]

[Adresse 2]

[Localité 1]

Chambre 3-2

N° RG 24/03856 - N° Portalis DBVB-V-B7I-BMZCX

Ordonnance n° 2024/M85

ORDONNANCE DE DESSAISSEMENT

DÉSISTEMENT

S.A.S. BLU DI PARMA

Représentant : Me Joseph MAGNAN de la SCP PAUL ET JOSEPH MAGNAN, avocat au barreau d'AIX-EN-PROVENCE

Appelante

Me [T] [R] Es qualité de « Mandataire liquidateur » à la liquidation judiciaire de la « SAS BLU DI PARMA »

PROCUREUR GENERAL

S.E.L.A.S. [X] [V] ET GUILLAUME MERMOZ prise en la personne de Maître [X] [V], aux fins de réaliser l'inventaire et la prise prévue aux articles L. 622-6 et R 622-4 du code de commerce

Intimés

Nous, Gwenaél KEROMES, présidente de la chambre 3-2, assistée de Chantal DESSI, greffière,

Vu les articles 384, 400 et suivants et 787 du code de procédure civile,

Vu le désistement d'appel de S.A.S. BLU DI PARMA, appelante contre [T] [R], PROCUREUR GENERAL, S.E.L.A.S. [X] [V] ET GUILLAUME MERMOZ, intimés

Attendu que le désistement est fait sans réserve ;

Attendu que les intimés à l'égard desquels le désistement est fait n'ont formé aucun appel incident ni aucune demande reconventionnelle ;

PAR CES MOTIFS

Constatons l'extinction de l'instance N° RG 24/03856 - N° Portalis DBVB-V-B7I-BMZCX et le dessaisissement de la cour.

Disons que les dépens seront, sauf convention contraire, supportés par l'appelant ;

Fait à [Localité 3], le 19/04/2024

La greffière, La Présidente,

copie délivrée aux avocats des parties le : 19/04/2024

La greffière